

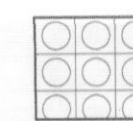


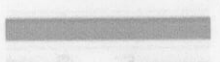

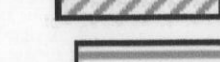



**Légende**

-  Limite de zones
- U** Zones Urbaines
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Nj** Zone naturelle de jardin
- Ni** Zone naturelle de loisir
- Nh** Zone naturelle pouvant permettre l'extension des constructions existantes dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages
-  Bâtiments agricoles qui en raison de son intérêt architectural ou patrimonial, peut faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que cette modification ne compromet pas l'exploitation agricole
-  Classement comme espaces boisés, des bois, forêts, parcs à conserver à protéger ou à créer (art. L.130-1)
-  Petits patrimoines à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs culturels et historiques (Article L.123-1 alinéa 7)
- Les itinéraires de randonnée**  
Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Aisne (P.D.I.P.R.).  
 Chemins retenus pour l'inscription au P.D.I.P.R.

- Les risques recensés**
1. Ruissellement/inondation/coulée de boue (Source IGN, BRGM, informations locales)  
    -  Présence d'un ruisseau d'écoulement pérenne
    -  Présence d'un ruisseau d'écoulement non pérenne
    -  Risque ruissellement – terrains potentiellement inondable (source locale informelle et plan topographique)
  2. Présence d'anciennes carrières de phosphates
  3. Risque d'éboulement non localisé précisément – indication approximative : après la dernière construction – route de Templeux (source locale)
  4. Présence d'une nappe d'argiles (source BRGM)

**Les emplacements réservés**

Numéro de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Réserve d'eau et aménagement paysager	Commune	389 m <sup>2</sup>
2	Réserve d'eau et aménagement paysager	Commune	742 m <sup>2</sup>
3	Réserve d'eau et aménagement paysager	Commune	306 m <sup>2</sup>
4	Création d'une voirie	Commune	534 m <sup>2</sup>
5	Création d'une liaison douce	Commune	766 m <sup>2</sup>
6	Bassin et aménagement paysager	Commune	1531 m <sup>2</sup>

 bâtiment d'élevage  
Données informatives et susceptibles d'évolution

DEPARTEMENT DE L' AISNE

## COMMUNE D'HARGICOURT

ELABORATION DU  
**PLAN LOCAL D'URBANISME  
(P.L.U.)**

**2 . Plan de zonage 1 : 2 000eme**

Commune d'Hargicourt Mairie 02 420 Hargicourt Téléphone : 03 23 49 51 01 Télécopie : 03 23 49 58 03	Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date de : Le Maire	ARRÊTÉ Date de début : 12 JUL 2011 Date de fin : CONTROLE DE LÉGALITÉ
HarmoniePAU Bureau d'études en Urbanisme 20 rue J. Adoux 59 297 VILLERS GUISLAIN Tél. 03 27 74 97 18	Vu pour être annexé à l'arrêté du : Soumis à enquête publique le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Le Maire	Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan local d'urbanisme en date de : 10/06/2011 Le Maire